

# PROJET EOLIEN DU BLAYAIS

Bilan de la concertation  
préalable du maître  
d'ouvrage



Octobre 2019

## Le cadre réglementaire de la concertation

La « concertation préalable » est une procédure régie par le Code de l'environnement.

Les principales étapes de la concertation préalable sur le projet éolien du Blayais ont été les suivantes :

- le 21 septembre 2018, EDF Renouvelables a sollicité officiellement la Commission nationale du débat public en vue de la nomination d'un(e) garant(e), conformément à l'article L 121-16-1 du Code de l'environnement ;
- le 3 octobre 2018, la Commission nationale du débat public a décidé de l'organisation d'une concertation préalable et désigné Monsieur Walter ACCHIARDI et Madame Julie DUMONT comme garants de la concertation préalable du projet éolien terrestre du Blayais avec l'appui de Monsieur Étienne BALLAN ;
- le 7 mai 2019, la Commission nationale du débat public, dans sa décision n°2019/91, a considéré que le dossier de concertation proposé par le maître d'ouvrage du projet d'éolien terrestre du Blayais était suffisamment complet pour engager la concertation. Elle a également pris acte des modalités de la concertation et du calendrier envisagé par le maître d'ouvrage ;
- la concertation s'est déroulée du 3 juin au 12 juillet 2019 ;
- le 12 août 2019, le bilan des garants a été rendu public sur le site [www.parc-eolien-blayais.fr](http://www.parc-eolien-blayais.fr)

**Dans ce cadre, le présent document décrit les mesures qu'EDF Renouvelables juge nécessaire de mettre en place pour tenir compte des enseignements de la concertation ; et ce, conformément aux articles L. 121-16 et R. 121-24 du Code de l'environnement.**

**Par ailleurs, conformément à l'article L. 121-16-1 du Code de l'environnement, ce bilan résume la façon dont la concertation préalable s'est déroulée et comporte une synthèse des observations présentées.**

Dès la genèse de son projet en 2014, EDF Renouvelables a voulu l'inscrire dans une démarche de dialogue et d'échanges.

Consciente de ses implications pour le territoire, elle a délibérément choisi en 2018 d'organiser la première « concertation préalable avec garant » sur un projet éolien terrestre en France. Elle a pour cela engagé d'importants moyens humains et matériels afin de donner une large information au public et de favoriser la participation.

La concertation, réalisée entre le 3 juin et le 12 juillet 2019, a permis de faire émerger la diversité des enjeux du projet et les préoccupations du public. Sur cette base, EDF Renouvelables est aujourd'hui en mesure d'élargir sa réflexion en conservant la volonté de répondre à l'objectif de transition énergétique.

# SOMMAIRE

---

<b>1 . D'où nous sommes partis.....</b>	<b>5</b>
Pourquoi le Blayais ?.....	7
Pourquoi l'éolien ?.....	7
Quelle information en amont de la concertation ?.....	9
<b>2. Ce que nous avons fait .....</b>	<b>11</b>
La concertation préalable volontaire .....	12
La concertation en chiffres .....	14
<b>3. Ce que nous nous sommes dit.....</b>	<b>16</b>
L'éolien dans la transition énergétique .....	17
Le chantier et le démantèlement .....	18
L'avifaune .....	19
La biodiversité en zone Natura 2000.....	20
L'attachement au cadre de vie .....	21
Les usages du territoire .....	22
Les paysages .....	23
Le tourisme .....	24
Le processus d'élaboration du projet.....	25
La politique énergétique locale .....	26
<b>4. Ce que nous allons faire.....</b>	<b>27</b>
Les enseignements de la concertation .....	28
EDF Renouvelables s'engage .....	29
<b>ANNEXE.....</b>	<b>30</b>
Les outils, dispositifs et modalités de la concertation.....	30

# 1.

## D'où nous sommes partis

Situation géographique générale du projet



Les abords de la centrale nucléaire du Blayais



# POURQUOI LE BLAYAIS ?

---

**Le projet éolien du Blayais est né de l’ancrage du Groupe EDF au nord de la Haute-Gironde. Les premières études de potentiel éolien ont été conduites autour de la commune de Braud-et-Saint-Louis, où est située la centrale nucléaire du Blayais.**

Fortement engagé pour l’atteinte des objectifs de transition énergétique fixés par l’État français, le **Groupe EDF entend participer au déploiement des énergies renouvelables dans une logique de mix énergétique**. La stratégie « Cap 2030 » d’EDF prévoit ainsi de doubler d’ici 2030 la capacité installée d’énergies renouvelables du Groupe EDF (éolien, solaire, hydraulique et énergies marines).

Cette ambition se traduit notamment dans les territoires où le Groupe est implanté au travers de ses installations de production d’électricité. C’est le cas dans le nord de la Haute-Gironde qui abrite depuis le début des années 80 le Centre nucléaire de production d’électricité (CNPE) d’EDF. Le site accueille déjà trois hectares de panneaux photovoltaïques sur son parking.

**L’activité de production d’énergie constitue un marqueur identitaire du territoire.** Elle génère également un grand nombre d’activités associées (sous-traitance, formation, ...). De leur côté, les collectivités locales sont engagées depuis plusieurs années dans des démarches de transition énergétique. Ainsi, les communautés de communes de l’Estuaire (33) et de la Haute-Saintonge (17) sont toutes deux reconnues « *Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte* » par le Ministère de la Transition écologique et solidaire.

## POURQUOI L’ÉOLIEN ?

---

**Le territoire du Blayais présente plusieurs atouts laissant penser qu’il pourrait accueillir une installation de production d’électricité à partir du vent. Afin de s’assurer de la faisabilité d’un tel projet, un premier diagnostic a été réalisé par EDF Renouvelables entre 2015 et 2017. Il s’est révélé positif.**

Le territoire d’implantation de la centrale nucléaire du Blayais sur lequel le projet éolien serait envisagé dispose :

- d’un régime de **vent** fort et régulier identifié par les recensements nationaux. Il figure parmi les territoires les plus intéressants de l’ex-région Aquitaine pour l’implantation d’un projet éolien (le littoral atlantique ne pouvant pas, pour sa part, accueillir d’éoliennes en raison notamment des contraintes aéronautiques) ;
- de vastes **espaces**, peu habités (densité moyenne des communes : 40 habitants/km<sup>2</sup>) ;
- d’une bonne capacité de raccordement au réseau électrique ;
- de **compétences locales** dans le domaine de l’énergie (cluster<sup>1</sup> d’entreprises dans le domaine de l’énergie notamment) ;
- d’un **éloignement des zones de protection et de coordination des radars** militaires et civils.

Afin de s’assurer de la faisabilité d’un projet éolien, un premier diagnostic a été réalisé par EDF Renouvelables entre 2015 et 2017 avec le concours de bureaux d’études spécialisés. Parallèlement, des rencontres avec les propriétaires locaux ont permis d’évaluer la disponibilité foncière. Cette double démarche a confirmé la faisabilité globale d’un projet éolien dans le Blayais, sous réserve d’approfondissement des enjeux au travers d’études ciblées sur une zone géographique plus restreinte.

Courant 2018, EDF Renouvelables a donc lancé des études complémentaires de manière à identifier des zones d’implantation potentielles et les grands « *principes d’aménagement* » d’un parc éolien. Le tout ayant vocation à venir nourrir la concertation préalable. L’ensemble de ces démarches avaient notamment vocation à venir nourrir la concertation préalable.

---

<sup>1</sup> Regroupement d’acteurs publics et privés permettant les transferts de connaissances entre tous ces acteurs.

Dépliant adressé aux habitants en 2018  
(exemple pour la commune d'Anglade)

**EDF**  
énergies nouvelles

## DES ÉOLIENNES AU BORD DE L'ESTUAIRE, DANS LE BLAYAIS ET EN HAUTE-SAINTONGE ?

Vous habitez **Anglade**  
Quelques réponses à vos questions

April 2018

### Pour agir en faveur de la transition énergétique, la France s'est engagée à doubler sa production éolienne terrestre d'ici 5 ans

#### 1 Pourquoi envisager un projet éolien ici ?

- Parce qu'il y a du vent,
- Parce qu'il y a de grands espaces et peu d'habitations,
- Parce qu'une action à proximité de la centrale nucléaire et de son réseau électrique,
- Parce que la Commission de l'estuaire de l'Estuaire et celle de la Haute-Saintonge sont engagées dans des démarches de transition énergétique.

#### 2 Quels bénéfices peut-on en attendre ?

- Une production annuelle équivalente de la consommation d'électricité de 2 000 habitants,
- Les communes Blayais seront bénéficiaires du soutien d'intérêt. Le projet, financé avec le soutien sur un total de 50 à 60 millions, va représenter entre 900 000 € et 1,2 M€ par an pour les collectivités locales concernées,
- Des milliers d'emplois temporaires seront créés pendant la durée de chantier et en complément avec le territoire,
- Enfin, un foyer annuel sera créé aux alentours de l'installation des éoliennes.

#### 3 Où seraient implantées les éoliennes ?

Plusieurs sites de l'estuaire de l'Estuaire ont été identifiés pour étudier l'implantation des éoliennes.

Dans chaque commune, un périmètre sera défini en fonction des sites et de la réglementation.

Les études permettront de préciser le nombre et l'implantation éventuelle des éoliennes sur le site.

#### PRINCIPES D'IMPLANTATION À RESPECTER

- Les éoliennes doivent être implantées à 500 mètres minimum d'une habitation.
- Les éoliennes doivent se situer à 100 mètres minimum du rivage.
- Les éoliennes doivent éviter les zones à forte sensibilité patrimoniale, archéologique, environnementale...



#### 4 Où en est le projet ?

Les premières études de faisabilité ont été réalisées en 2017. Elles ont permis de définir le périmètre d'un projet éolien porteur pour le territoire d'Anglade.

2018 sera l'année de la concertation publique. Les associations, les acteurs locaux, les élus, les citoyens seront entendus. Les échanges permettront d'ajuster le projet et d'identifier les sites d'implantation de l'EST EN HAUTE-SAINTONGE de la phase de concertation du projet.



**SUD OUEST**  
SAINTES-ROYAN-JANZAC

## Un partage de repas sur le modèle du covoiturage

## Vents porteurs pour l'éolien

**ESTUAIRE DE LA GIRONDE** Le projet d'EDF d'implanter ses vents porteurs éoliens est en phase avec les objectifs de transition énergétique. Mais l'opposition s'organise déjà...

**Pyénées** Pourquoi tant de morts ce hiver ?

**La Rochelle: un bonus et des regrets**

**ATHLÉTISME EN SALLE** Lavillénie décroche l'or à Birmingham

**Concept Alu** Offres

**PARTHENAY**

Sud Ouest éd. Saintes-Royan-Janzac  
(5 mars 2018)

28

## Haute Gironde

### EDF présente ses éoliennes aux élus

**ESTUAIRE** Une étude sur le potentiel éolien de la région a été réalisée sur un territoire d'EDF au conseil municipal de Blaye en 14 jours.

**Un impact sur la sécurité aérienne ?**

Les élus de l'association d'habitants de la commune de Blaye ont été entendus sur la production éolienne des sites à venir.

Sud Ouest  
(15 mars 2018)



# QUELLE INFORMATION EN AMONT DE LA CONCERTATION ?

---

Dès l'amorce de sa réflexion sur le potentiel éolien du Blayais, l'équipe projet d'EDF Renouvelables s'est engagée dans une démarche de dialogue et d'échanges.

## ■ Une centaine d'acteurs rencontrés

À partir de 2014, EDF Renouvelables a sollicité les acteurs du territoire pour leur exposer sa démarche. En tout, une centaine de rendez-vous ont été organisés à la fois pour informer les parties prenantes et pour recueillir leurs attentes. Parmi elles figuraient notamment :

- les collectivités concernées (communes, EPCI, Région, Département de la Gironde...)
- les services de l'État (DREAL, DDTM, ministère de la Défense...)
- les représentants socio-économiques (CCI, Chambre d'agriculture...)
- les représentants associatifs (chasseurs, associations de défense de l'environnement)
- d'autres organismes de gestion (SMIDDEST, ...)

Ces rencontres ont permis de faire émerger un certain nombre d'enjeux et de questionnements qui ont ensuite orienté le diagnostic du potentiel éolien du Blayais.

## ■ Un dispositif d'information dédié aux habitants

Une fois la faisabilité d'un projet éolien confirmée, EDF Renouvelables a informé la population du lancement des études de conception d'un projet éolien. Elle a tout de suite précisé qu'une concertation serait organisée afin d'échanger et de débattre avec toutes les personnes intéressées.

En premier lieu, l'équipe projet d'EDF Renouvelables a présenté les résultats du diagnostic de faisabilité au sein des intercommunalités et des conseils municipaux des communes concernées en février – mars 2018.

Le dispositif mis en place au premier semestre 2018 pour informer la population et recueillir ses questionnements a ensuite été le suivant :

- la diffusion, par l'intermédiaire de La Poste, d'une **lettre d'information accompagnée d'un dépliant** décliné par commune. Ces documents ont été déposés dans les boîtes aux lettres des 8 communes potentiellement concernées par le projet (3 290 exemplaires distribués) non munies d'un autocollant « Stop Pub » (conformément à la réglementation en vigueur).  
Pour pallier les éventuels problèmes de réception postale, EDF Renouvelables a également mis à disposition ces documents (lettres d'information + dépliants) en mairie. Plus d'un millier d'exemplaires ont ainsi été déposés dans les 8 mairies concernées (dont 200 exemplaires en version anglaise pour les communes de Charente-Maritime qui en avaient fait la demande).
- La **création d'un site internet dédié au projet** ([www.parc-eolien-blayais.fr](http://www.parc-eolien-blayais.fr)) proposant notamment une synthèse du diagnostic de faisabilité, ainsi qu'un formulaire de contact de l'équipe projet. L'adresse du site était mentionnée sur les documents de communication.
- La **mise en place d'une ligne téléphonique dédiée** d'écoute et d'information permettant de joindre directement l'équipe projet. Ce numéro était également inscrit sur les documents de communication diffusés, et les maires des communes concernées ont été sollicités pour en faire part à leurs administrés.

**Parallèlement, EDF Renouvelables a pris contact avec la presse quotidienne régionale.** Ces sollicitations ont donné lieu à la parution de plusieurs articles (Sud-Ouest, journal de Haute-Saintonge, ...) informant des résultats du diagnostic de faisabilité et du lancement des études de conception d'un projet éolien.



# 2.

## Ce que nous avons fait

# LA CONCERTATION PREALABLE VOLONTAIRE

---

L'équipe projet d'EDF Renouvelables a saisi la Commission nationale du débat public (CNDP) le 21 septembre 2018, par courrier. Cette dernière a désigné des garants, le 3 octobre 2018, lors de la séance plénière de la CNDP. Une période de préparation de plus de 6 mois s'est ensuite engagée. Elle a été l'occasion d'affiner les modalités et les dispositifs avec les garants qui ont également rencontré de nombreuses parties prenantes afin de mieux cerner les enjeux et attentes du territoire. La période de la concertation a été fixée du 3 juin au 12 juillet 2019, après le Grand débat national et les élections européennes, et avant la période estivale.

L'objectif a été de pouvoir réunir les meilleures conditions à la tenue d'un véritable débat contradictoire. Les enjeux régionaux (gain de 10% de la puissance installée en Nouvelle-Aquitaine ; pas d'éoliennes en exploitation sur l'ex-Aquitaine), le périmètre important du projet (huit communes, deux intercommunalités, deux départements...) et les enjeux territoriaux et politiques locaux ont tendu à cette décision spécifique sur ce projet.

La volonté d'EDF Renouvelables a été de traiter le projet dans son ensemble, **de son utilité et de son opportunité pour la transition énergétique**, de ses effets potentiels (sur l'économie locale, le cadre de vie, l'environnement...) et de la manière dont il pourrait être amélioré.

**Cette concertation s'est passée à un stade où le projet pouvait évoluer et n'était pas défini de façon précise.**

**L'équipe projet s'est toujours placée dans une posture d'adaptabilité et d'ouverture par rapport aux souhaits et aux attentes des participants de cette concertation.**

De nombreux moyens d'informations et d'expressions ont été mis en place.

L'idée était d'avoir une information la plus large possible sur les modalités déployées et des dispositifs pouvant toucher le plus grand nombre de personnes au niveau régional et départemental, mais surtout localement ;

- une campagne d'affichage réglementaire, la mise à disposition du dossier de concertation, la création d'un dépliant d'information ;
- la distribution par la Poste du dépliant dans les boîtes aux lettres de l'ensemble des foyers des communes de la zone d'étude et sa mise à disposition dans les huit mairies et les trois communautés de communes concernées ;
- la mise en place d'un site web et d'une publi-information sur le site web du journal Sud-Ouest ;
- une conférence de presse de lancement ainsi que des encarts presse annonçant les différentes dates des rencontres prévues avec les parties prenantes (Sud-Ouest, Haute-Saintonge et Haute-Gironde).

En plus des supports de communication, ont été réalisés :

- trois réunions publiques réunissant au total près de 700 personnes et retransmises en direct et en intégralité sur internet ;
- huit permanences communales au cours desquelles nous avons accueillis une cinquantaine de personnes ;
- quatre ateliers thématiques (milieu naturel, paysage et tourisme, usages du territoire, socio-économie) plus un atelier de restitution qui a réuni plus de 50 personnes ;
- quatre auditions auprès de cinq organismes qui en ont accepté le principe : le Conseil départemental de Gironde, la SEPANSO (la Fédération des Sociétés pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest), les chambres d'agriculture de Gironde et de Charente-Maritime, et le comité interprofessionnel des vins de Bordeaux.

De plus, des registres papier ont été mis à disposition dans les huit mairies et les trois intercommunalités, et un registre numérique était accessible 24h/24 et 7j/7 pendant les six semaines de concertation qui a réuni plus de 1400 contributions écrites (dont 15% issus des habitants des communes de la zone d'étude).

A la suite de cette concertation qui s'est clôturée le 12 juillet 2019, les garants ont rédigé leur bilan qui a été publié sur le site internet du projet éolien le 12 août 2019.

Le détail de l'ensemble de ce dispositif est décrit en annexe de ce dossier.

## La vidéo, un instrument majeur au service de la concertation

Par souci de transparence, EDF Renouvelables a souhaité donner une visibilité maximale à sa concertation. Filmer les différentes rencontres de concertation et, dans la mesure du possible, les diffuser en direct, a participé de cette logique.

**Au total, plus de 25 heures de vidéo ont été tournées. Disponibles via le site internet de la concertation, elles ont été visionnées plus de 3 400 fois (au 1<sup>er</sup> octobre 2019).**

Cela n'aurait pas été possible sans l'implication des médias régionaux qui ont accepté de concourir à l'animation des échanges :

- Les **discussions d'experts** autour de l'environnement ont été filmées et animées par TV7 en amont de l'ouverture de la concertation. Elles peuvent être visionnées depuis le site internet du projet éolien du Blayais ;
- La **réunion publique de Bordeaux** a été filmée et animée par TV7 et retransmise en direct sur internet (via la chaîne YouTube mise en place par EDF Renouvelables) ;
- La **réunion publique de Braud-et-Saint-Louis** a été filmée et animée par NoA (la chaîne numérique de France 3 Nouvelle-Aquitaine). Elle a été rediffusée en direct sur NoA ;
- La **réunion publique de Jonzac** a été filmée et retransmise en direct via la chaîne YouTube d'EDF Renouvelables. Elle était animée par un journaliste indépendant.

Ces trois réunions publiques sont restées accessibles en replay via le site internet [www.parc-eolien-blayais.fr](http://www.parc-eolien-blayais.fr). A la demande des participants, **les cinq ateliers thématiques ont également été filmés en intégralité**. Ils sont visibles depuis le site internet du projet éolien du Blayais.



# LA CONCERTATION EN CHIFFRES



**Plus de 1400 contributions**

en ligne via le registre numérique



**+ de 25 h de vidéo**

(+ de **3400** visionnages)



**3 réunions publiques**

(près de **700 participants** au total)



**33 articles** parus

dans Sud Ouest, Haute-Gironde et Haute-Saintonge



**5 ateliers**

(une soixantaine de participants)



**1 888 visiteurs**

sur le site web,

**13 752 pages vues**



**2500** dossiers de concertation et 10 000 dépliant imprimés



**5787 déliants**

distribués en boîte aux lettres



**8 permanences en mairie**

(51 personnes rencontrées individuellement ou en petit groupe)

**5**

organismes auditionnés



**72 questions** posées

et autant de réponses apportées par EDF Renouvelables

**15 médias invités**

à la conférence de presse de lancement



## Des échanges réguliers avec les garants

À partir de la désignation des garants en octobre 2018, EDF Renouvelables a participé régulièrement à des réunions d'échange avec eux jusqu'à l'ouverture de la concertation préalable en juin 2019. Ces réunions ont notamment permis aux garants de faire part au porteur de projet des attentes des acteurs du territoire concernant la concertation préalable.

## Récapitulatif des éléments d'information mis à disposition sur le site internet

<b>Études</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Études de vent (EDF Renouvelables)</li> <li>- Étude d'opinion (Institut BVA)</li> <li>- État initial du paysage et du patrimoine (Vu d'ici et Ségui)</li> </ul>
<b>Données environnementales brutes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avifaune (Calidris et Biotope)</li> <li>- Chiroptères (Écosphère)</li> <li>- Flore, habitats, autre faune (Biotope et Sepanso)</li> </ul>
<b>Documents de la concertation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dossier de concertation</li> <li>- Dépliant de synthèse de la concertation</li> <li>- Charte d'expression</li> <li>- Avis de concertation</li> <li>- Annonces de concertation au format numérique</li> </ul>
<b>Restitution des temps d'échange</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comptes rendus des auditions*</li> <li>- Diaporamas des ateliers*</li> <li>- Vidéos intégrales des temps de concertation (cf. ci-dessous)*</li> </ul>
<b>Vidéos</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vidéo intégrale des discussions d'experts*</li> <li>- Vidéos intégrales des réunions publiques*</li> <li>- Vidéos intégrales des ateliers*</li> <li>- Témoignages filmés d'élus accueillant des parcs d'EDF Renouvelables *</li> <li>- Vidéos pédagogiques sur le fonctionnement des éoliennes</li> </ul>
<b>Autres documents</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche technique « la promesse de bail » *</li> <li>- Exemple de promesse de bail*</li> <li>- Cahier des charges des études environnementales</li> <li>- Simulations paysagères*</li> </ul>

*\*Documents ajoutés au cours de la concertation*

# 3.

## Ce que nous nous sommes dit



# L'ÉOLIEN DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La concertation sur le projet éolien du Blayais a suscité de nombreuses réflexions et interrogations sur la place même de cette énergie dans le mix énergétique français.

## Les contributions des participants ont porté sur ...

- Les rendements de l'éolien au regard de son coût
- L'intermittence de l'éolien et ses conséquences sur le système électrique
- Les effets du soutien public à l'éolien sur la facture d'électricité des Français
- Le caractère écologique de l'éolien

## Les questions posées et les réponses apportées par EDF Renewables ...

*Quel est le temps de fonctionnement des éoliennes ?*

Les éoliennes fonctionnent en moyenne entre 75 et 95 % du temps (en fonction de leur implantation), mais pas toujours à pleine puissance tout comme une voiture ne roule pas à 200 km/h 24h/24.

*Quel est le coût de production de l'électricité éolienne ?*

Environ **65 € par mégawattheure** en France. L'éolien fait partie des énergies renouvelables les plus compétitives et son coût ne cesse de baisser.

*Quelle répercussion a l'éolien sur la facture d'électricité ?*

Aucune. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le soutien à l'éolien est financé par le budget de l'Etat et notamment par des **taxes sur la consommation d'énergies fossiles** en application du principe « *pollueur-payeur* » et non via la facture d'électricité.

*Quelle serait la production du parc éolien par rapport à celle de la centrale nucléaire ?*

Le parc éolien n'aurait pas vocation à remplacer la centrale nucléaire du Blayais. Il pourrait permettre de produire entre 100 et 120 MW (900 MW pour chacune des tranches nucléaires de la centrale nucléaire du Blayais). L'objectif de la France et d'EDF est bien de diversifier le mix énergétique décarboné.

*Quel est le bilan carbone de l'éolien ?*

**Sur l'ensemble de son cycle de vie, une éolienne produit 12 g de CO<sub>2</sub> par kilowattheure produit.** Après un an de fonctionnement, elle aura permis d'économiser autant de CO<sub>2</sub> que la quantité émise lors de sa fabrication, de son transport et de son installation. C'est ce que montrent les études de l'ADEME.

*Les éoliennes utilisent-elles des terres rares ?*

Les terres rares ne sont utilisées que pour faire fonctionner les aimants permanents. Ces composants, présents dans d'autres objets de la vie quotidienne (ordinateurs, téléphone,...) sont présents dans moins de 5 % des éoliennes du parc d'EDF Renewables. L'objectif est encore de diminuer ce pourcentage par un travail avec les constructeurs.

# LE CHANTIER ET LE DÉMANTÈLEMENT

Grâce à leur connaissance fine du territoire, en lien notamment avec la pratique agricole, les participants ont questionné les enjeux techniques du projet de façon très pointue.

## Les contributions des participants ont porté sur ...

- **L'existence de techniques constructives adaptées aux sols meubles**
- **Les effets potentiels du chantier sur les chemins, canaux et fossés jugés déjà fragiles (acheminement des éoliennes, utilisation d'engins lourds...)**
- **Le coût complet du démantèlement**
- **La responsabilité financière du propriétaire du terrain dans le démantèlement**
- **Les modalités techniques du démantèlement et leurs conséquences sur l'environnement et les activités agricoles notamment.**

## Les questions posées et les réponses apportées par EDF Renewables ...

*Comment construire des fondations d'éoliennes dans des marais ?*

Il existe diverses techniques éprouvées qui ne nécessitent pas d'appuyer la fondation de l'éolienne sur un sol dur, comme les **pieux flottants** par exemple.

*Comment faire passer des convois lourds sans qu'ils ne s'embourbent dans les chemins et ne les abîment ?*

Les chemins existants permettent déjà la circulation de gros engins agricoles. EDF Renewables pourrait les renforcer et les élargir par endroit. Dans les situations les plus complexes, il est aussi possible de créer des routes « flottantes » à l'aide de géotextiles. EDF Renewables l'a déjà fait en Écosse par exemple sur des sols similaires à ceux de la zone d'étude.

*Le béton de la fondation restera-t-il dans le sol lors du démantèlement ?*

La réglementation actuelle prévoit que la fondation soit arrasée sur un mètre de profondeur pour permettre la reprise des cultures. En soi le béton ne présente pas de danger pour l'environnement : c'est un matériau inerte qui ne se décompose pas et ne détériore pas les matières en contact avec lui. Néanmoins pour **ses premiers démantèlements EDF Renewables a procédé au retrait complet de la fondation.**

*Les éoliennes sont-elles recyclables ?*

**Oui, à plus de 90 %** de la masse (98 % si l'on inclut le socle béton). Elles sont principalement composées d'acier. Des recherches sont en cours pour réutiliser les matériaux composites des pales au niveau de filières de recyclage à développer.

*Qui paie le démantèlement ?*

La loi impose à **l'exploitant du parc** éolien de procéder au démantèlement de l'installation en fin de vie et de le financer. Il doit pour cela verser 50 000 € par éolienne à un fonds de garantie avant la mise en service. Les premiers démantèlements réalisés par EDF Renewables ont été effectués dans cette enveloppe budgétaire.

# L'AVIFAUNE

---

De nombreux participants ont mis en avant leur fort attachement à l'environnement naturel du Blayais. La présence d'oiseaux migrateurs a fréquemment été citée comme une caractéristique essentielle du territoire.

## Les contributions des participants ont porté sur ...

- **La possibilité d'implanter un projet éolien dans une zone migratoire**
- **L'intérêt patrimonial de l'avifaune**
- **Les enjeux liés à la migration**
- **Les déplacements locaux de l'avifaune à l'intérieur de la zone d'étude**
- **Les effets de l'éolien sur les différentes espèces d'oiseaux présents**

## Les questions posées et les réponses apportées par EDF Renewables ...

*Pourquoi implanter un projet éolien dans l'un des plus grands couloirs migratoires européens ?*

Le Blayais est l'un des rares secteurs de l'ex-région Aquitaine où il serait possible de produire de l'électricité à partir du vent. Le territoire fait partie d'une vaste zone migratoire allant du Médoc à la Dordogne. Or, il existe déjà de nombreux parcs éoliens installés en zone migratoire en France (dont certains exploités par EDF Renewables), preuve que la cohabitation est possible à condition de mettre en place des mesures adaptées.

*Quels seront les effets du projet sur les différentes espèces d'oiseaux ?*

Pour répondre à cette question, il serait nécessaire de réaliser une étude d'impact du projet sur son environnement sur la base des emplacements précis des éoliennes. Or, ils ne sont pas définis à ce jour, le projet n'étant pas à ce stade d'avancement.

*Comment la question de l'avifaune est-elle prise en compte ?*

Des inventaires avifaune importants ont déjà été réalisés. Ils incitent à privilégier l'implantation d'éoliennes en recul de la rive de l'estuaire, sur les parcelles cultivées (qui couvrent 50 % de l'aire d'étude) afin de préserver les territoires d'alimentation et de repos des oiseaux (bois, haies, marais). Ils amènent aussi à considérer le maintien de « trouées » au sein du parc éolien pour faciliter leurs déplacements sur la zone d'étude.

*Serait-il possible d'arrêter les éoliennes pour limiter les risques de collision ?*

Oui, à l'aide de technologies (caméras et/ou radars). EDF Renewables serait prête à étudier toute solution (y compris les plus innovantes) dans le cadre de son projet.

# LA BIODIVERSITÉ EN ZONE NATURA 2000

Outre la question de l'avifaune, les participants ont plus globalement soulevé le sujet de l'implantation d'un parc éolien en zone Natura 2000.

## Les contributions des participants ont porté sur ...

- **Les nombreux enjeux environnementaux liés à la présence de zones Natura 2000 et la volonté de préservation de ces espaces**
- **Les prescriptions réglementaires existantes en zone Natura 2000**
- **L'évolution des marais avec une déprise constatée dans certains secteurs et des efforts entrepris pour leur redonner un caractère naturel**
- **L'avenir des marais en lien avec le changement climatique (montée des eaux de l'estuaire...)**

## Les questions posées et les réponses apportées par EDF Renewables ...

*La loi autorise-t-elle l'implantation de parcs éoliens en zone Natura 2000 ?*

**Oui**, sous conditions. Tout projet souhaitant s'implanter en zone Natura 2000 doit faire l'objet d'une étude d'incidences réglementaires. Celui-ci doit démontrer que le projet n'a pas d'effets significatifs sur les espèces ou habitats qui ont justifié le classement en zone Natura 2000.

*Existe-t-il déjà des parcs éoliens en zone Natura 2000 ?*

**Oui**. Des parcs éoliens sont déjà exploités en zone Natura 2000. Certains territoires ont même été classés « Natura 2000 » alors qu'un parc éolien préexistait.

*Le projet éolien va-t-il remettre en cause les efforts de préservation entrepris ?*

**Si c'était le cas, le projet ne serait pas autorisé**. A contrario, EDF Renewables estime que l'implantation d'un parc éolien ne remettrait pas en cause les actions de préservation déjà engagées. De nouvelles actions pourraient être mises en place au travers du programme environnemental associé au projet éolien.

*Les espaces Natura 2000 sont-ils sanctuarisés ?*

**Non**. S'ils signalent la présence d'enjeux environnementaux, leur objectif n'est pas de placer un territoire « sous cloche », mais d'accompagner le développement des activités humaines dans une logique de préservation de l'environnement.

# L'ATTACHEMENT AU CADRE DE VIE

De façon systématique, les participants de la concertation ont rappelé leur attachement profond à leur lieu de vie, tel qu'il existe aujourd'hui. Ils redoutent les changements qui pourraient découler de la création d'un parc éolien.

## Les contributions des participants ont porté sur ...

- Leur attachement à l'estuaire
- Les possibles modifications du cadre de vie et de la vie dans les villages
- Les dimensions des éoliennes et leur distance vis-à-vis des habitations
- Les questions acoustiques (bruit, infrasons...)
- Les questions foncières (valeur des biens immobiliers)
- La sécurité à proximité des éoliennes (en cas d'intempéries notamment)

## Les questions posées et les réponses apportées par EDF Renewables ...

*À quelle distance des habitations se situeraient les éoliennes ?*

La distance des éoliennes aux habitations est inscrite dans la loi : elle est **au minimum de 500 mètres**. Mais EDF Renewables s'efforce, à chaque fois que cela est possible, d'accroître cette distance.

*Faut-il redouter des conséquences sur la santé des habitants ?*

L'Académie de médecine estime « *qu'aucune maladie ni infirmité ne semblent pouvoir être imputées au fonctionnement des éoliennes* » (rapport du 3 mai 2017). EDF Renewables n'a eu, à ce jour, aucune plainte de ce type sur aucun de ces parcs en exploitation.

*Les éoliennes font-elles du bruit ?*

**Oui, mais de moins en moins** grâce aux progrès technologiques. À 500 mètres, le bruit perçu d'une éolienne est de 35 dB(A) soit le niveau sonore d'une conversation à voix basse. La réglementation est là pour s'assurer que le parc éolien ne modifie pas l'environnement sonore de plus de 5 décibels le jour et 3 décibels la nuit. Dans le cas contraire, l'exploitant peut être contraint par l'administration d'arrêter ses éoliennes.

*Les maisons vont-elles perdre de leur valeur ?*

Il existe peu d'études françaises sur le sujet. Cependant, celle réalisée dans les Hauts-de-France sur 10 000 transactions dans un rayon de 5 km autour de parcs éoliens n'a mis en évidence aucun effet particulier sur la valeur des maisons. Ce constat rejoint celui des études internationales.

*Des mesures sont-elles prises pour garantir la sécurité des riverains ?*

C'est une priorité absolue d'EDF Renewables qui a travaillé sur ce sujet avec la Direction nucléaire du Groupe EDF afin de définir des distances minimales vis-à-vis des clôtures de la centrale, des routes d'accès et des lignes très haute tension. En cas d'intempéries, les éoliennes s'arrêtent automatiquement et se mettent en position de sécurité.

# LES USAGES DU TERRITOIRE

Les participants ont fait part de la diversité des usages rencontrés dans le marais : agriculture, chasse à la tonne, promenade, pêche ... et production nucléaire avec le site d'EDF. Leur préoccupation porte sur le maintien et la préservation de ces usages.

## Les contributions des participants ont porté sur ...

- **La complémentarité et la compatibilité d'un projet éolien avec les enjeux agricoles (notamment en phase chantier)**
- **Les effets potentiels du projet sur la pratique de la chasse (distance aux tonnes, conséquences économiques...)**
- **La proximité des ports et carrelets (en lien avec les enjeux paysagers)**
- **La sûreté nucléaire (conditions d'implantation à proximité de la centrale du Blayais, surveillance militaire du site...)**

## Les questions posées et les réponses apportées par EDF Renouvelables ...

*Comment assurer le maintien de l'activité agricole, y compris durant le chantier ?*

En discutant avec les exploitants agricoles du positionnement des éoliennes dans leurs parcelles, de la configuration des chemins et pistes d'accès... ainsi que des indemnités associées aux pertes de récolte l'année du chantier. Cela fait partie des pratiques habituelles d'EDF Renouvelables. La majorité des éoliennes en France sont implantées dans des zones agricoles, preuve que la coactivité est possible. Leur emprise au sol (plateforme comprise) est inférieure à 2 000 m<sup>2</sup>.

*Les éoliennes détourneront-elles les oiseaux migrateurs, mettant ainsi fin à la pratique traditionnelle de la chasse à la tonne ?*

Au vu de l'emprise très large de la zone migratoire par rapport à celle d'un parc éolien, cette perspective paraît peu réaliste. EDF Renouvelables reste disponible pour dialoguer avec les représentants de la chasse pour aborder notamment la question du retrait vis-à-vis des tonnes.

*Les éoliennes perturberont-elles la surveillance de la centrale nucléaire par les radars militaires ?*

**Non**, car le parc éolien se situerait très au-delà de la distance minimale d'éloignement vis-à-vis du radar militaire de Cognac.

*Peut-on implanter des éoliennes à côté d'une centrale nucléaire ?*

**Oui, en respectant un certain nombre de précautions.** Celles-ci ont été définies avec la Direction nucléaire du Groupe EDF. Elles prévoient notamment un recul minimal de 300 mètres vis-à-vis des clôtures de la centrale et de 200 mètres vis-à-vis des routes d'accès et des lignes à haute tension.

# LES PAYSAGES

---

Les participants ont souligné le caractère, à leurs yeux exceptionnel, des paysages de l'estuaire. Ils ont insisté plus particulièrement sur leur aspect naturel et sauvage malgré la présence d'équipements industriels, tels que la centrale nucléaire.

## Les contributions des participants ont porté sur ...

- **La compatibilité d'un projet éolien avec les caractéristiques paysagères du territoire**
- **La visibilité des éoliennes depuis les points hauts, les lieux touristiques, le Médoc ...**
- **L'appréhension des effets paysagers du projet**
- **Les effets potentiels du projet sur le paysage nocturne (balisages lumineux)**

## Les questions posées et les réponses apportées par EDF Renewables ...

*Comment peut-on visualiser les effets potentiels du projet sur les paysages ?*

En l'absence d'implantations précises définies pour les éoliennes à ce stade du projet, EDF Renewables a proposé des croquis permettant d'appréhender la manière dont les éoliennes pourraient s'intégrer dans les ambiances paysagères de la zone d'étude.

À la demande des participants, des simulations visuelles (photos) ont aussi été réalisées et mises en ligne sur le site internet du projet.

*Comment seraient alignées les éoliennes ?*

Cela fait partie des thèmes qu'EDF Renewables souhaitait soumettre à la concertation sachant que les études paysagères préconisent de rechercher des implantations dans le secteur le plus large de l'aire d'étude dominé par les grandes cultures (donc aux abords de la centrale nucléaire). L'alignement des éoliennes pourrait se faire selon un axe nord-sud pour respecter les motifs paysagers, tout en bénéficiant des meilleurs vents.

*Le balisage lumineux des éoliennes va-t-il évoluer ?*

C'est possible. EDF Renewables plaide en faveur d'une évolution réglementaire. Des réflexions sont en cours avec l'aviation civile et militaire pour que les feux clignotants de nuit (les plus gênants pour les riverains) ne s'allument qu'à l'approche d'avions. Soit seulement 1 % du temps.

# LE TOURISME

---

Le public a souligné le développement du tourisme, notamment à partir du fleuve. Les représentants de la filière viticole ont manifesté leur inquiétude pour la filière oenotouristique et, plus globalement, pour l'image du vignoble médocain (Grands crus classés).

La présence de monuments emblématiques : phare de Cordouan (à une cinquantaine de kilomètres au nord de la centrale du Blayais) et citadelle de Blaye classée à l'UNESCO (à une quinzaine de kilomètres au sud) a aussi fréquemment été rappelée.

## Les contributions des participants ont porté sur ...

- **La perception de l'éolien par la clientèle touristique**
- **Les efforts entrepris par les collectivités pour dynamiser le tourisme « nature » axé sur le fleuve, les oiseaux, le patrimoine, le vin.**
- **Les conséquences économiques pour les professionnels du tourisme du secteur (gîtes, exploitations viticoles ...)**

## Les questions posées et les réponses apportées par EDF Renouvelables ...

*Comment les éoliennes sont-elles perçues par les touristes ?*

Il n'existe pas encore d'étude nationale sur le sujet. Cela dépend de chaque individu. Globalement, les enquêtes d'opinion montrent néanmoins que 73 % des français ont une bonne image de l'éolien (source : Harris Interactive, octobre 2018).

*Un projet éolien a-t-il vocation à s'implanter dans une zone touristique ?*

C'est déjà le cas sur les abords de la Méditerranée par exemple, dans des départements comme l'Aude ou les Pyrénées-Orientales. Dans ces territoires, EDF Renouvelables a mis en place des partenariats avec les acteurs locaux pour développer les infrastructures touristiques.

*Des éoliennes peuvent-elles être installées à proximité d'un site classé à l'UNESCO ?*

Il n'existe aucune incompatibilité de principe entre le développement d'un parc éolien dans les environs d'un bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Lors de l'instruction réglementaire, l'administration prend en compte ce paramètre dans le cadre de l'appréciation qu'elle porte sur l'insertion du projet dans son environnement proche.

*Comment les conséquences économiques du projet sur le tourisme seront-elles mesurées ?*

Cela pourrait faire l'objet d'une étude spécifique sur les retombées économiques globales du projet. EDF Renouvelables pourrait en définir les contours et l'échelle géographique avec les acteurs locaux.



# LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PROJET

Les participants ont questionné la démarche d'EDF Renouvelables depuis 2014 et son approche de la concertation.

## Les contributions des participants ont porté sur ...

- **La pertinence de l'organisation de la concertation à ce stade du projet**
- **Les relations d'EDF Renouvelables avec les propriétaires fonciers (promesses de bail...)**
- **La rentabilité attendue du projet**

## Les questions posées et les réponses apportées par EDF Renouvelables ...

*Pourquoi ne pas avoir organisé de concertation plus tôt (dès 2014) ?*

En 2014, EDF Renouvelables n'avait aucun projet défini. Elle étudiait le potentiel éolien du Blayais. Organiser une concertation à ce stade, en l'absence de toute étude et de tout projet n'aurait été ni possible, ni satisfaisant pour les participants.

*Pourquoi ne pas avoir organisé la concertation plus tard (une fois toutes les études réalisées) ?*

Parce que cela aurait supposé qu'EDF Renouvelables définisse seule son projet de « A » à « Z » (jusqu'à l'emplacement précis des mâts des éoliennes) sans pouvoir échanger avec le territoire. Chez EDF Renouvelables, nous avons pour habitude de toujours coconstruire les projets avec l'ensemble des parties prenantes.

*Pourquoi avoir fait signer des promesses de bail ?*

La disponibilité foncière est un critère fondamental de faisabilité d'un projet, au même titre que le vent. Si aucun propriétaire n'avait été prêt à louer ses terrains, alors EDF Renouvelables n'aurait pas pu envisager de projet.

*Pourquoi ne pas dévoiler l'identité des signataires de ces promesses de bail ?*

La signature d'une promesse de bail est un acte juridique de droit privé (comme une transaction immobilière). EDF Renouvelables n'a pas le droit de divulguer unilatéralement l'identité des propriétaires. De plus, la signature d'une promesse de bail ne signifie pas qu'un propriétaire recevra à coup sûr une éolienne sur son terrain.

*Quel est le business plan d'EDF Renouvelables ? Est-il possible de démontrer la rentabilité du projet ?*

Au regard de son expérience de 20 ans dans la construction et l'exploitation de parcs éoliens, EDF Renouvelables peut estimer entre 100 et 130 millions d'euros l'investissement nécessaire au projet du Blayais.

La rentabilité d'un projet éolien est en premier lieu fonction du vent. Celui du Blayais est suffisamment fort et régulier pour faire tourner des éoliennes au moins 80 % du temps. Les autres paramètres (coûts de construction...) ne peuvent pour l'instant pas être estimés de façon aussi précise. Ils ne peuvent être évalués qu'au moyen d'études de détail.

# LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE LOCALE

---

À l'occasion de la concertation sur le projet éolien du Blayais, les participants ont questionné les orientations politiques de la transition énergétique et la manière dont elles peuvent s'appliquer localement.

## Les contributions des participants ont porté sur ...

- **Les processus de prise de décision et les acteurs compétents en matière de politique énergétique**
- **Les moyens déployés pour encourager prioritairement les économies d'énergie**
- **Les choix énergétiques du territoire : quelles énergies renouvelables privilégier parmi toutes celles qui existent (éolien en mer, photovoltaïque, hydrolien / marémotrice, géothermie, méthanisation ...) ?**
- **La possibilité de consommer localement l'énergie produite sur le territoire**

Sur tous ces thèmes, les questions posées ne s'adressaient pas tant à EDF Renouvelables qu'aux acteurs politiques locaux, voire aux citoyens eux-mêmes. Elles ont néanmoins nourri la réflexion d'EDF Renouvelables sur son projet éolien du Blayais.

# 4.

## Ce que nous allons faire

# LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

---

En préambule, l'équipe projet d'EDF Renouvelables tenait à remercier l'ensemble des personnes qui ont permis à ces échanges de se tenir. Les débats ont été riches même si nous pouvons regretter que les personnes favorables ou en recherche d'informations aient eu des difficultés à s'exprimer notamment lors des réunions publiques.

Par de nombreux aspects, la concertation sur le parc éolien du Blayais a dépassé le simple cadre du projet. Elle a suscité un débat sur la meilleure manière de réaliser localement la transition énergétique. Cet objectif semble assez largement partagé au sein de la population. Même si certains regrettent que les territoires ruraux soient ceux qui sont le plus mis à contribution, la volonté d'agir est bien présente.

## **La concertation a aussi été l'occasion d'une appropriation citoyenne des enjeux de la transition énergétique. Le souhait d'étudier toutes les alternatives pour un mix énergétique décarboné**

Au cours de la concertation, les échanges ont notamment porté sur les différentes solutions possibles pour produire de l'énergie « décarbonée » en s'appuyant sur les ressources du territoire.

Les participants ont souvent rappelé leur attachement à l'outil industriel indispensable que constitue la centrale nucléaire du Blayais. Certains ont même proposé la création d'un réacteur de nouvelle génération (EPR).

## **De nombreuses énergies renouvelables ont aussi été proposées pour venir diversifier la production locale.**

L'éolien en mer, le photovoltaïque et l'hydrolien (marémotrice) arrivent en tête des hypothèses formulées devant la géothermie, la méthanisation, ou encore d'éolien domestique ... Des participants ont aussi proposé l'implantation d'éoliennes dans des territoires jugés plus propices, le long de l'A10.

L'ex-région Aquitaine ne comptant, à ce jour, aucun parc éolien, la concertation a également permis de mieux faire connaître cette énergie renouvelable au public.

La concertation a surtout fait émerger toute la diversité des enjeux du projet éolien (qu'ils soient sociétaux, techniques, environnementaux...) dans les différentes zones d'implantation envisagées. Elle a aussi permis d'enrichir la liste des questionnements déjà soulevés dans le cadre des études amont au travers de la vision qu'en ont les acteurs locaux.

## **EDF Renouvelables est aujourd'hui en mesure d'appréhender son projet dans toute la diversité de ses implications.**

## Au vu de ces éléments, **EDF RENOUVELABLES S'ENGAGE ...**

---

### ■ **À lancer une réflexion sur un mix énergétique combinant plusieurs énergies renouvelables...**

Sur la base des différentes propositions formulées par les participants de la concertation, EDF Renouvelables ouvre sa réflexion et se propose d'engager une analyse sur les diverses sources d'énergies renouvelables pouvant être mobilisées sur le territoire élargi de la Haute-Gironde et de la Haute-Saintonge.

Cette réflexion intégrera des analyses prospectives sur :

- le potentiel **HYDROLIEN** de l'estuaire de la Gironde
- le potentiel **PHOTOVOLTAÏQUE** des abords de la centrale nucléaire
- le potentiel **ÉOLIEN** le long d'infrastructures existantes (A10 notamment)
- les opportunités de **STOCKAGE**

### ■ **... en y associant les acteurs et organismes locaux intéressés ...**

EDF Renouvelables retient la recommandation des garants dans leur bilan de créer « *un espace de dialogue permanent* » et demeure à la disposition des acteurs politiques locaux pour envisager ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

Plus largement, EDF Renouvelables reste à la disposition des toutes les personnes ou entités (associations, personnalités qualifiées et organismes socio-économiques notamment) qui souhaiteraient accompagner sa réflexion.

### ■ **... et à rendre publics ses résultats.**

Dans la continuité de la concertation préalable et conformément aux recommandations des garants, EDF Renouvelables propose de rendre publics les résultats de cette réflexion une fois aboutie selon des modalités à définir.

# ANNEXE

## LES OUTILS, DISPOSITIFS ET MODALITES DE LA CONCERTATION

---



## L'éolien, une solution pour produire de l'électricité renouvelable ?



**POURQUOI EST-CE UNE ÉNERGIE VERTÉ ?**

Pourquoi l'éolien est-il considéré comme une énergie verte ? Parce que l'énergie éolienne ne produit ni gaz à effet de serre, ni CO2, ni aucune autre substance polluante. Elle est donc considérée comme une énergie propre et renouvelable.

**EN SAVOIR +**

Pour de plus amples informations sur le processus de fabrication des éoliennes, les matériaux utilisés, etc.

"Les impacts environnementaux de l'éolien français" (ADEME) [bit.ly/2OsPVdG](http://bit.ly/2OsPVdG)

**IDE REC**

**+ d'éoliennes**

**=**

**de centrales thermiques**

Construire une éolienne coûte moins cher qu'une centrale thermique. L'éolien est donc une solution plus économique et plus durable pour produire de l'électricité renouvelable.

**Comment ça marche ?**

1. L'énergie du vent
2. Les pales captent le vent et transmettent l'énergie à la nacelle.
3. La nacelle est connectée à la tour.
4. La tour soutient une génératrice qui transforme l'énergie du vent en électricité.
5. L'électricité est envoyée par un câble à un poste de transformation.

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

Une éolienne produit de l'électricité pendant environ 20 ans.

Le dépliant de synthèse (pages intérieures)

## Créer une nouvelle source de production d'énergie...

## Où seraient implantées les éoliennes ?



**POURQUOI ?**

Le projet consiste à créer une nouvelle source de production d'énergie renouvelable de 100 à 400 MW dans le Blayais, à proximité de la centrale nucléaire EDF de Blayais-1 (Saint-Louis-Genoul).

**UNE DÉMARCHE PROGRESSIVE ET CONCERTÉE**

Le projet est soumis à une concertation préalable afin de recueillir les avis des parties prenantes et de définir les modalités de l'implantation.

**PROMÈRES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT & GÉRANCE**

Le projet est soumis à une concertation préalable afin de recueillir les avis des parties prenantes et de définir les modalités de l'implantation.

**UN PROJET PIONNIER POUR SON RENOUVELABLE**

Le projet est soumis à une concertation préalable afin de recueillir les avis des parties prenantes et de définir les modalités de l'implantation.



# LES OUTILS ET MOYENS AU SERVICE DE LA CONCERTATION

---

Afin de faire connaître le projet et les dispositifs participatifs associés, EDF Renouvelables – en tant qu’organisateur de la concertation préalable – a mis en œuvre une diversité de moyens d’informations. Le contenu du site internet a notamment été enrichi tout au long de la concertation afin d’alimenter la réflexion collective.

## ■ Le dossier de concertation

Le **dossier de concertation** fournissait l’essentiel de l’information utile pour échanger et débattre. Rédigé par EDF Renouvelables, il a été présenté pour avis aux garants et à la Commission nationale du débat public en amont de l’ouverture de la concertation. Il fournissait également un certain nombre de liens internet pour approfondir certains sujets (voir exemple ci-contre).

Il a notamment été mis à disposition en version numérique sur internet, diffusé lors de toutes les rencontres de concertation (à l’entrée des réunions publiques, des ateliers, des permanences, lors des auditions...). Il a aussi été mis à disposition des habitants en mairie et au siège des communautés de communes concernées.

## ■ Le dépliant de synthèse

D’un format court (6 pages), il constituait une synthèse du dossier de concertation et une invitation à venir découvrir le projet et à participer à la concertation.

Ce document a été distribué dans les boîtes aux lettres des 8 communes concernées par La Poste. 5 787 exemplaires ont ainsi été diffusés le 27 mai 2019, une semaine avant le début officiel de la concertation préalable.

Conformément à la réglementation, la distribution de courrier non adressé ne peut se faire dans les boîtes munies d’un « *Stop Pub* » (à l’exception des documents proposés par les collectivités). D’après les données disponibles, moins de 20 % des foyers disposent d’un autocollant « *Stop Pub* » sur la zone d’étude. Pour répondre aux besoins de ces personnes, EDF Renouvelables s’est rapprochée des mairies et intercommunalités en leur fournissant des dépliants, afin qu’ils puissent être mis à la disposition du public dans leurs locaux.

Comme le dossier de concertation, le dépliant a aussi été mis en ligne sur le site internet [www.parc-eolien-blayais.fr](http://www.parc-eolien-blayais.fr) et diffusé lors de toutes les rencontres de concertation (à l’entrée des réunions publiques, des ateliers, des permanences...).

## ■ Information en mairie et dans les communautés de communes

L’**affichage réglementaire** de l’avis de concertation préalable a été réalisé 15 jours avant le début de la concertation préalable (soit à partir du 20 mai 2019). Les affiches étaient visibles depuis les voies publiques par l’intermédiaire des panneaux d’information municipaux.

À compter des 28-29 mai 2019, les 8 communes et communautés de communes concernées ont également reçu des dossiers de concertation ainsi que des dépliants d’information qu’elles ont pu mettre à disposition de leurs administrés.



## ■ Les panneaux d'exposition

Trois panneaux d'exposition présentant les chiffres clés du projet, le potentiel éolien du Blayais et les zones d'implantation envisagées ont également été créés. Ils étaient visibles à l'entrée des réunions publiques, des ateliers et des permanences.

## ■ La vidéo de présentation du projet

Cette vidéo, d'une durée de 5 minutes (type motion-design – animation graphique), qui présente la genèse du projet et ses enjeux a été projetée lors des permanences en mairie.

## ■ Les simulations paysagères

Conscient des enjeux paysagers de son projet, EDF Renouvelables a publié sur son site internet, pendant la concertation, une simulation paysagère, étant rappelé que les emplacements des éoliennes n'étant pas déterminées à ce jour, ils sont purement fictifs. Ils ont pour objectif de permettre à chacun de mieux appréhender ce que peut représenter des éoliennes sur certains points de vue.

Une autre simulation d'une éolienne de 180 mètres en bout de pale à 500, 750 et 1000 mètres d'une habitation a également été publiée sur le site internet du projet. .

## ■ Un site internet dédié

Le choix a été fait de conserver l'adresse du site internet dédié au projet qui existait avant l'ouverture de la concertation préalable : [www.parc-eolien-blavais.fr](http://www.parc-eolien-blavais.fr) afin de ne pas perdre le bénéfice de la notoriété qu'il avait pu acquérir auprès de la population en 2018. Ce site a cependant été considérablement remanié et enrichi.

**Son adresse a été communiquée dans l'ensemble des supports d'information** (dépliant de synthèse, dossier de concertation...), **ainsi que sur les affiches et avis de concertation préalable**. Elle était en outre rappelée sur les présentations du maître d'ouvrage projetées lors des réunions publiques.

Le site internet a été largement enrichi au fil de la concertation préalable, afin de répondre – dans toute la mesure du possible - aux demandes formulées par les garants et le public. Il a notamment permis de diffuser en direct (et en replay) les réunions publiques de concertation.

Il donnait également accès aux études déjà réalisées et aux données environnementales d'inventaire disponibles en intégralité.

Le site internet a été consulté par 1 888 utilisateurs uniques, 13 752 pages ont été vues et 3 641 sessions ouvertes. En moyenne, les internautes ont navigué durant 4 minutes sur le site et ont consulté 4 pages par session.

Les réunions publiques en images



# LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

**Au vu des enjeux associés à son projet, EDF Renewables a souhaité mettre en place un dispositif d'expression dimensionné de façon à permettre l'échange, le débat et la participation du plus grand nombre. Ce dispositif combinait :**

- « proximité » avec des rencontres au cœur des communes concernées,
- et « ouverture régionale » avec une réunion publique de lancement à Bordeaux et la mise en place d'une plateforme de contribution en ligne.

**Les garants ont été conviés à tous les temps de concertation.**

## ■ La charte d'expression

Afin de faciliter le dialogue tout au long de la concertation préalable, EDF Renewables a proposé une charte d'expression. Celle-ci identifiait les moyens par lesquels les personnes intéressées pouvaient participer à la concertation et les règles à respecter pour que leurs contributions puissent être prises en compte par les organisateurs avant d'être versées au bilan de la concertation.

Cette charte a été reproduite dans le dossier de concertation. Elle était également disponible sur le site de la concertation, notamment sur la page dédiée au registre numérique.

## ■ Trois réunions publiques

Trois réunions publiques ont été organisées à Bordeaux (le 3 juin 2019), Braud-et-Saint-Louis (le 4 juin 2019) et Jonzac (le 8 juillet 2019).

Chacune a été animée par un journaliste : Bastien LAUQUE (TV7) à Bordeaux, Serge GUYNIER (France 3) à Braud-et-Saint-Louis et Denis GRANJOU (RTL) à Jonzac.

Les réunions publiques ont toutes été rediffusées en direct via internet (pour Bordeaux et Jonzac) ou la chaîne digitale NoA (pour Braud-et-Saint-Louis).

**Elles ont réuni respectivement environ 80, 280 et 350 participants en direct et ont permis de recueillir une soixantaine de contributions orales.**

## ■ Cinq ateliers

Quatre ateliers thématiques ont été proposés sur :

- les paysages et le tourisme : le 11 juin 2019 après-midi à Saint-Ciers-sur-Gironde
- l'environnement naturel : le 12 juin 2019 matin à Anglade
- l'économie (en phase chantier et exploitation) : le 12 juin 2019 après-midi à Anglade
- les usages et l'aménagement du territoire, le 13 juin 2019 matin à Saint-Bonnet-sur-Gironde

Ils ont duré plus de 3 heures en moyenne.

À la demande des garants, un cinquième atelier dit « *de restitution* » a été proposé à l'ensemble des participants des ateliers le 28 juin 2019 matin à Braud-et-Saint-Louis.

**Lors du premier atelier, les participants ont demandé à ce que les ateliers soient intégralement filmés et puissent être visionnés depuis le site internet de la concertation.** Avec l'accord des garants, EDF Renewables a accédé à cette demande. L'objectif étant de s'adapter continuellement aux attentes des participants, l'équipe projet d'EDF Renewables a également modifié le format de ces ateliers qui ont pris la forme de débats thématiques plutôt que un travail, en petits groupes, de complément d'études.

**Les ateliers ont réuni au total une soixantaine de participants** (à noter que la plupart d'entre eux ont participé à plusieurs ateliers). Ils ont permis de recueillir 26 contributions orales.

Les ateliers en images



## ■ Huit permanences en mairie

Les équipes d'EDF Renouvelables se sont mises à la disposition des habitants des 8 communes concernées lors de permanences en mairie. Celles-ci ont été organisées les :

- 18 juin 2019, à Anglade
- 20 juin 2019, à Saint-Bonnet-sur-Gironde
- 25 juin 2019, Saint-Ciers-sur-Gironde
- 26 juin 2019, à Braud-et-Saint-Louis
- 27 juin 2019, Saint-Thomas-de-Conac
- 1<sup>e</sup> juillet 2019, à Saint-Sorlin-de-Conac
- 2 juillet 2019, à Saint-Androny
- 3 juillet 2019, Saint-Dizant-du-Gua

**À la demande de certains participants, et sur recommandation des garants, EDF Renouvelables a proposé aux municipalités d'élargir les plages horaires des permanences.** Cela a été le cas jusqu'à 19h (pour Saint-Androny et Saint-Thomas-de-Conac) et 20h (pour Braud-et-Saint-Louis).

Les personnes intéressées avaient la possibilité de prendre rendez-vous en amont par téléphone. L'équipe projet a toutefois reçu de nombreuses personnes sans rendez-vous.

**Au total 51 personnes ont participé aux permanences.**

## ■ Un registre numérique (contribution via internet)

Un espace de contribution était accessible 24h/24 et 7j/7 sur le site internet du projet dans la rubrique « Participez ». Ce « registre numérique » a été largement utilisé (**1408 contributions recueillies dont 15% issus de contributeurs de la zone d'étude**).

## ■ Des registres papier

Des registres « papier » étaient également présents dans les 8 mairies et les 3 intercommunalités concernées (celles de Haute-Saintonge, de l'Estuaire et du Médoc Cœur de Presqu'île). Ils ont permis de recueillir **13 contributions complémentaires**.

## ■ Des auditions

En amont de la concertation, EDF Renouvelables a proposé à diverses collectivités, associations et organismes socio-économiques du territoire de venir leur présenter et débattre de son projet. Cinq en ont accepté le principe : le Conseil départemental de la Gironde (27 juin 2019), l'association SEPANSO (13 juin 2019), le Conseil interprofessionnel des vins de Bordeaux (10 juillet 2019) et les chambres d'agriculture de Gironde et Charente-Maritime (8 juillet 2019).

Les comptes rendus de ces auditions ont été diffusés sur le site internet du projet.

## ■ Autres modes de contribution

Les participants avaient également à leur disposition :

- Une adresse postale pour contacter EDF Renouvelables
- Une adresse postale et une adresse mail pour contacter directement les garants.

**Au total les garants ont été interpellés une trentaine de fois au cours de la concertation.**

# LES PARTENARIATS AVEC LES MÉDIAS

**La volonté d'EDF Renouvelables a été aussi d'offrir la visibilité la plus large possible aux différents temps de concertation. Cela a été rendu possible grâce au concours de plusieurs médias régionaux.**

## ■ Les annonces dans les médias

Quinze jours avant l'ouverture de la concertation, EDF Renouvelables a fait paraître des avis dans les rubriques « annonces légales » du quotidien Sud Ouest, ainsi que dans deux hebdomadaires locaux : Haute-Saintonge et Haute-Gironde.

Le 3 juin 2019 (date d'ouverture de la concertation), EDF Renouvelables a organisé **une conférence de presse de lancement** en amont de la réunion publique de Bordeaux. Elle s'est déroulée en présence des garants désignés par la Commission nationale du débat public. Les journalistes y avaient été invités par le biais d'une invitation presse adressé à une quinzaine de médias régionaux.

Par ailleurs, des annonces ont été publiées à l'initiative d'EDF Renouvelables dans ces mêmes journaux à différents moments de la concertation pour annoncer les réunions publiques et communiquer l'adresse du site internet :

- *Sud Ouest* : 10 parutions
- *Haute-Saintonge* : 5 parutions
- *Haute-Gironde* : 5 parutions

**La presse régionale a largement suivi les débats : 33 articles ont été publiés sur le projet durant les 6 semaines de concertation.**

EDF Renouvelables s'est aussi appuyé sur le site internet de Sud-Ouest (sudouest.fr) où elle souscrit un espace publicitaire donnant accès à une page d'information (« publi-info ») dédiée à la concertation sur le projet éolien du Blayais. Cet encart a été affiché 500 000 fois durant 15 jours de diffusion répartis sur la période allant du 3 juin au 7 juillet 2019.

## ■ Une « émission spéciale » dédiée à l'environnement

L'environnement figure au cœur des enjeux du projet éolien du Blayais. Ne pouvant fournir d'étude des impacts environnementaux, le projet n'étant pas défini à ce stade, **EDF Renouvelables, en accord avec les garants de la concertation, a organisé un temps de débat entre experts en amont de l'ouverture de la concertation.** L'objectif : éclairer les premiers éléments de diagnostic issus des inventaires environnementaux synthétisés dans le dossier de concertation et mis en ligne sur internet.

**Une « émission spéciale » a été tournée avec le concours de TV7 (qui l'animait).** Celle-ci a réuni différents intervenants et permis de confronter les points de vue des experts des bureaux d'études ayant réalisé les inventaires et des personnalités qualifiées issues du territoire (association LPO et chargée de mission Natura 2000).

Les garants avaient également souligné l'intérêt d'éclairer les enjeux paysagers au cours d'une discussion du même type. EDF Renouvelables, en dépit de ses tentatives, n'a pas été en mesure d'identifier des participants experts sur ce thème (en dehors du bureau d'études ayant réalisé l'étude paysagère). Les conditions d'un dialogue contradictoire n'étant pas réunies, EDF Renouvelables n'a pas pu donner suite à cette demande.







## Pour toutes informations

EDF Renouvelables  
Equipe projet éolien du Blayais  
Centre d'Affaires Wilson – Quai Ouest  
35 boulevard de Verdun  
34500 Béziers

Tél. : 04 67 62 07 93

[www.parc-eolien-blayais.fr](http://www.parc-eolien-blayais.fr)

